

RÉPUBLIQUE DU NIGER  
*Fraternalité-Travail-Progress*

RÉGION DE DOSSO  
DEPARTEMENT DE BOBOYE  
COMMUNE RURALE DE  
KOYGOLO

.....

### PROCÈS VERBAL DE SESSION

L'an deux mil vingt-quatre et du 31 décembre 2023 au 3 janvier 2024, se sont tenues dans la salle de réunion de la mairie les assises de la troisième session ordinaire au titre de l'année 2023 du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Biba Seyni Maire de la Commune.

### ETAIENT PRESENTS

#### Membres élus

1. Biba Seyni Maire
2. Nassirou Abdou Adjoint au Maire
3. M<sup>me</sup> Hassane Nafissatou Idé
4. Kadi Saley
5. Aissa Issaka
6. Hassimi Bourelma
7. Aboubacar Harouna
8. Garba Abass
9. Seyni Abdou
10. Soumaila Hassane
11. Saley Seydou
12. Adamou Hamadou

#### Membres de droit

- Adamou Seyni Représentant chef de canton

#### Membres élus ayant donné Mandat

Aucun

**ETAIENT ABSENTS**

Ali Souley élu

Mounkaila Soumana élu

Abdoulaye Soumana élu

Le secrétariat de séance est assuré par Mr Mounkaila Soumalla Abdoul Razak, Secrétaire Général de la Commune. Le quorum étant atteint, après la Fatiha dite par un participant, la présidente du conseil a pris la parole pour remercier les élus(es) pour avoir répondu à l'invitation et à examiner avec attention et responsabilité les points inscrits à l'ordre du jour.

Après amendement du calendrier l'ordre du jour comporte les points suivants :

1. Adoption du procès-verbal de la session précédente ;
2. Situation de recouvrement des taxes 2023;
3. Adoption du PIA 2024 ;
4. Définition et Adoption des frais de déplacement du Maire, conseiller élu membre de l'intercommunalité et chauffeur pour les sessions.

**I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU 30 octobre au 2 novembre 2023**

Le secrétaire de séance donne lecture en langue du procès-verbal de la session précédente aucun amendement n'a été fait, le conseil a adopté à l'unanimité le Procès-verbal.

**II. LA SITUATION DE RECouvreMENT DES TAXES MUNICIPALES 2023**

Le Receveur municipal a pris la parole pour expliquer aux conseillers que difficultés qu'ils rencontrent dans les recouvrements des taxes municipales, et il a donné le taux de recouvrement da la taxes municipal 2023 qui est à 4%. Ainsi plusieurs pistes sont dégagées pour atténuer les difficultés qui sont :

- ✓ De tenir une réunion avec tous les chefs des villages ;
- ✓ De faire des sensibilisations à travers des forums et débat ;

✓ De passer à un budget participatif pour l'année 2024.

### III. EXAMEN ET ADOPTION DU PLAN D'INVESTISSEMENT ANNUEL(PIA) 2024

Le secrétaire général faisant fonction de secrétaire municipal a pris en langue pour expliquer aux conseillers le Plan d'Investissement Annuel (PIA) 2024. Ainsi des questions de précision et d'information ont été posées et chacune des questions a reçu d'élément des réponses à la satisfaction de tous. Une délibération pour l'adoption du PIA 2024 a été votée avec 12 voix pour, 0 contre, 0 obtention.

### IV. DEFINITION ET ADOPTION DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU MAIRE, CONSEILLER ET CHAUFFEUR POUR LES SESSIONS DE L'INTERCOMMUNALITE

La présidente du conseil a pris parole pour expliquer aux conseillers qu'il a été demandé au cours de la session ordinaire de l'intercommunalité que chaque commune définie les frais de déplacement des membres de l'intercommunalité départemental (Boboye Falmey). Ainsi le conseil a défini les frais de déplacement des membres de l'intercommunalité départemental (Boboye Falmey) de la Commune Rurale de koygolo comme suivent:

**Maire : 10 000F ; conseillers élu membre : 7 000F ; Chauffeur : 5 000F.** Une délibération a été votée avec 12 voix pour, 0 contre, 0 obtention.

Avant de clôturer la session, la présidente du conseil a largement salué la promptitude avec laquelle les conseillers ont répondu à l'appel et participé aux débats.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente a levé la séance à 17h 21 mn.

**Le Secrétaire de Séance**

**Moukaija Soumaila Abdoul Razak**



**La Présidente du conseil**

**Madame Biba Seyni**

